



Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000

Le 6 septembre 2016

**Assemblée publique de consultation
Modification proposée au Schéma d'aménagement et
de développement de l'agglomération de Montréal –
projet d'aménagement de la Plage de l'Est**

Madame, Monsieur,

À sa séance du 22 juin 2016, le conseil d'agglomération a adopté le projet de règlement numéro P-RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). Ce projet de règlement a une portée ponctuelle sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

En résumé, ce projet de règlement vise à **permettre de déroger aux dispositions relatives à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de l'Est**, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, entre les 94^e et 96^e Avenues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488).

À l'assemblée publique le 21 septembre 2016, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, ses effets sur la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Les commissaires invitent tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à cette séance publique qui se déroulera comme suit :

DATE Le mercredi 21 septembre 2016, à 19 h – présentation d'un projet de règlement et période de questions et de commentaires du public

LIEU Salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Métro Champ-de-Mars www.stm.info

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe au numéro 514 872-3000 ou par courriel à commissions@ville.montreal.qc.ca. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister à l'assemblée publique. Seules les personnes désirent prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville de Montréal par la porte du côté est (**510, rue Gosford**). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande cinq jours à l'avance, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

La documentation en soutien à cette assemblée est disponible, pour consultation, dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, au Service du greffe, salle R.134 de l'hôtel de ville de Montréal, et sur le portail www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

En espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Lionel Perez
Conseiller de la ville et membre du comité exécutif
Président de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal